

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL78

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« morales »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« ayant versé ces rémunérations lorsque leur montant est supérieur à un seuil déterminé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.